

28^e PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI

***Visant à LUTTER CONTRE
LA POLLUTION DES OCÉANS PAR LES
BIOMÉDIAS***

Rédigée par les élèves de CM2 bleu

*du Groupe scolaire René Descartes
Tunisie/Lac2*

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Depuis notre année de CE2, nous nous intéressons au développement durable, et particulièrement à la protection des océans. Cette année, nous suivons de près les actions de **Surfrider Foundation** et participons à des campagnes de nettoyage de notre littoral. Nous avons également eu la chance de collaborer avec la fondation **Tara Océan**, qui nous a permis de mieux comprendre les enjeux environnementaux liés à la mer. Cette prise de conscience nous a poussés à nous attaquer à une source de pollution qui ne cesse de se propager : les biomédias.

Les biomédias sont utilisés dans les stations d'épuration pour nettoyer les eaux usées. Cependant, un grand nombre de ces petites particules plastiques échappent aux installations et finissent dans nos océans. Une étude de **Surfrider Foundation**, en 2024, a révélé que **400 000 biomédias** ont été retrouvés dans les eaux françaises. Ces fragments de plastique perturbent la faune marine en étant ingérés par les poissons, les tortues et d'autres animaux marins, causant blessures et parfois la mort.

En plus de polluer l'eau et la terre, ces biomédias nuisent à l'équilibre des écosystèmes marins et peuvent mettre plusieurs siècles à se dégrader. En 2022, il a été estimé qu'en France, **10 tonnes de biomédias** plastiques sont perdues chaque année, augmentant la pollution des mers et des côtes.

Récemment, une alerte a été lancée sur les Powerchips Green, un type de biomédia qui se disperse encore plus facilement dans l'environnement. Ils sont transportés par les courants marins et se retrouvent sur les plages, menaçant la faune marine, car les poissons et les oiseaux les confondent avec de la nourriture.

Face à ce problème, nous avons décidé de rédiger cette proposition de loi pour lutter contre cette pollution. Il est urgent de trouver des solutions pour remplacer les biomédias plastiques par des alternatives biodégradables et de mettre en place des contrôles stricts pour réduire leur impact sur nos océans.

DISPOSITIONS DE LA PROPOSITION DE LOI

Article 1

À partir du 1er janvier 2030, toutes les installations industrielles, y compris les stations d'épuration, doivent remplacer les biomédias plastiques par des matériaux biodégradables ou recyclables.

Article 2

L'État met en place un suivi des zones côtières et des rivières pour détecter les biomédias plastiques. Les entreprises responsables doivent déclarer les pertes et prendre des mesures pour éviter la pollution.

Article 3

Les entreprises polluant les océans avec des biomédias plastiques doivent payer une amende. Cet argent sert à financer le nettoyage des plages et des océans.

Article 4

Chaque année, l'État organise une campagne d'information pour sensibiliser la population à la pollution des océans par les biomédias et encourager des actions pour les protéger.